PPRT de BOUCHEMAINE
CCMP

approuvé par arrêté préfectoral du

08 mars 2012

Plan de zonage réglementaire

Vu pour être annexé à l'arrêté en date du 08 MARS 2012
ANGERS, le 08 MARS 2012
Le Préfet,

Pour Le Préfet, et par délégation Le Chef de Bureau
Valérie GRENON

Echelle : 1/2500

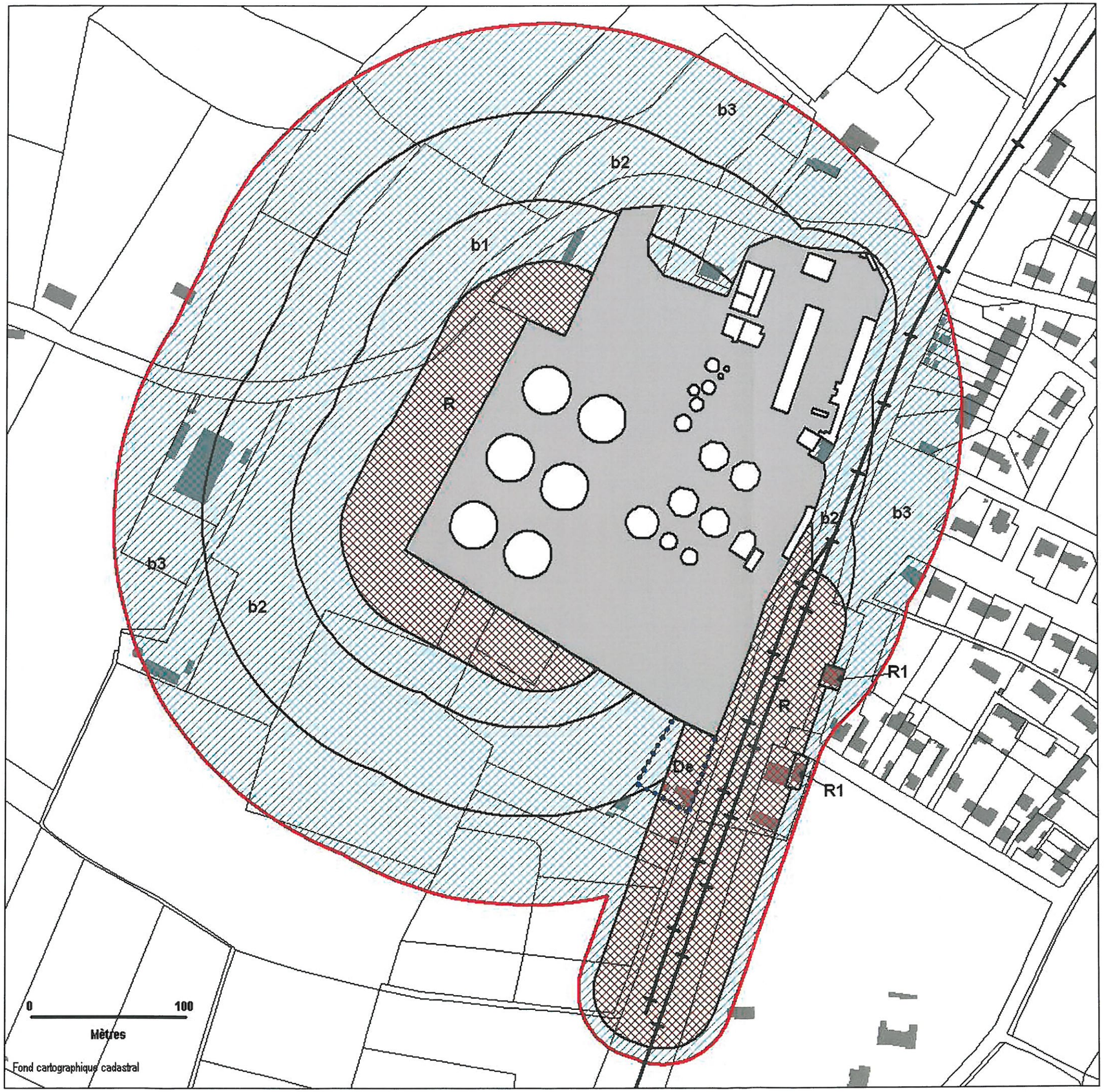

N

Zonage réglementaire

- Périmètre d'exposition aux risques
- R — Zonage d'interdiction stricte R
- b — Zonage d'autorisation b
- Zone grisée - Emprise source

Secteur potentiel de délaissement

- De — Secteur de délaissement

Eléments de repérage

- Bâti
- Limite des parcelles cadastrales
- Voies SNCF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

mars 2012